

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Coelum.

Vol. 4]

QUEBEC, MERCREDI, 13 AOUT 1823.

[N^o 30.]

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND
A
TROIS PIASTRES PAR ANNEE.
Outre QUATRE SCHELLINGS pour les
frais de la Poste,
Payable d'avance par Semestre.

MUSEUM.

Avec la permission des Magistrats.

LES Propriétaires informent
respectueusement les Citoyens de Qué-
bec, qu'ils exhibent maintenant à l'Hotel de
Mr. Lafontaine, sur le Marché de la Haute-
Ville, leur Museum de

FIGURES EN CIRE,

parmi lesquelles il y a des personages les plus
extraordinaires qui aient paru sur la terre de-
puis plusieurs siècles, savoir:—Duncan Brad-
ley, le Géant de Yorkshire, de 8 pieds 7 pou-
ces de hauteur, pesant 647 lbs., et Daniel
Lambert, pesant 739 lbs., de 6 pieds 2 pouces
de hauteur, mesurant 10 pieds 4 pouces au-
tour du corps, et 3 pieds 1 pouce autour de
la jambe, et une variété d'autres caractères,
(pour les particularités voyez les affiches.)
Aussi une variété de Massues et Casse-têtes,
des Sauvages de la Côte du Nord-Ouest et
de l'île de Sandwich se servant en guerre,
et des curiosités naturelles de différentes par-
ties du monde qu'il est impossible de désigner
dans un avertissement.

Admission 1s. 3d. les enfans au-dessous de
dix ans, moitié prix
Québec, 18 juillet 1823.

TOILES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu leur
assortiment du printemps, de TOILES
d'IRLANDE, blanchies sur l'herbe.

Ces Marchandises doivent particulièrement
attirer l'attention des commerçans et de tous
ceux qui désireroient avoir de bonnes Toiles, et
d'après l'examen des connoisseurs, elles seront
reconnues pour l'assortiment de marchandises
les plus excellentes et les moins chères qu'aient
été offertes en vente dans le Canada. Elles
consistent en

- | | |
|---|--|
| 4-4, 5-4 et 6-4 toile à drap, depuis
12d. à 2s. 6d. lavage, | en caisses
différen-
tes gran-
des deurs. |
| 5-4, 6-4, 8-4 et 10-4 toile ouvrée,
depuis 12d. à 7s. la verge, | |
| 5-4, 7-8 et 4-4 toile et linon, de-
puis ad. à 18d. la verge. | |
| Les Marchands et autres trouveront qu'il
est de leur intérêt de s'adresser à | |

STEWART & LEMOINE,
Quai de la Reine,

QUI ONT DE PLUS,

Quelques mille minots de Sel de Liverpool,
Beurre de l'Île-aux-Grues, Vin de Port en
pipes et en barriques, à un prix réduit.

S. & L.

Québec, 16 juillet, 1823.

AVIS.—Le Soussigné vient de
recevoir la Collection de LIVRES la
plus complète. Le nombre, la variété et la
beauté des ouvrages en tout genre doivent at-
tirer l'attention des amis de la science, et du
public en général.

Il a aussi à vendre du FROMAGE de Gru-
yère de la meilleure qualité.

AUGUSTIN GERMAIN.

Québec, 9 Octobre 1822.

UNION HOTEL & COFFEE HOUSE.

TO LET for three, five or
nine years from the first day of
August next, the UNION HOTEL and COF-
FEE HOUSE situate in the Square, near the
English Cathedral in the Upper Town. Propo-
sals, with the names of two good and sufficient
Sureties for the rent, to be sent to Mr.
LINDSAY, Treasurer to the Union Company, on
or before ONE o'Clock, P. M. of the
FIFTEENTH day of JULY instant, in which
day the Committee for managing the affairs of
the said Company will meet to consider such
offers as may be then laid before them,
Québec, 2th July, 1823.

HOTEL ET CAFE DE L'UNION

LOUER pour trois, cinq
ou neuf ans, à compter du pre-
mier d'Août prochain, l'HOTEL et CAFE
de l'UNION, situé dans le Carré près de la
Cathédrale anglaise dans la Haute-Ville.

Les propositions doivent être envoyées, avec
les noms de deux bonnes Cautions pour le
loyer, à M. LINDSAY, trésorier de la Com-
pagnie de l'Union, d'ici à UNE heure de l'a-
près-midi du QUINZIEME de JUILLET
courant, jour où le comité pour l'adminis-
tration des affaires de ladite compagnie s'assem-
blera pour considérer les offres qui pourront
lui être soumises.—Québec, 7 juillet, 1823.

Poesie.

Le Bonheur des Champs.

Heureux, qui, loin du bruit, sans projets, sans
affaires,
Cultive de ses mains ses champs héréditaires;
Qui, libre de désirs, de soins ambitieux,
Garde les simples mœurs de nos sages aïeux!
A peine il sait les noms d'intérêts, de créances;
Il ne redoute point les jours des échéances;
La guerre et ses dangers, la mer et ses fureurs;
Les promesses des Grands, leurs dédains, leurs
faveurs,
Ne le troublent jamais, et jamais ne l'abusent;
Mais, d'aimables travaux l'occupent et l'a-
musent:

Il émonde un jeune arbre ou greffe un Sau-
vageon;
Il enlance au rameau le flexible bourgeon,
Dépouille les bœufs de leur laine pendante,
Prépare un toit commode à l'abeille prudente,
Et, soignant fleurs et fruits, vendanges et
moissons,
S'enrichit des présents de toutes les saisons.

Tantôt sur un gazon, tantôt sous un pieux chêne,
Au doux chant des oiseaux, au bruit d'une
fontaine,
Il cherche le repos, s'assied, rêve et s'endort.
Au retour de l'hiver, il attaque en son fort
Le sanglier que lance une meute rapide;
La caille voyageuse et le lièvre timide
Viennent étourdiment se prendre dans ses rets.
O peine de l'amour! ô tourments! ô regrets!
Vous fuyez, et des champs le calme vous rem-
place.

Chargé de son butin, revient il de la chasse.
Il retrouve une épouse et des enfans chéris,
Qu'il a vus s'élever, une leur mère à nourrir.
Ô! qu'un simple foyer, des pénates tran-
quilles

Vient mieux que le luxe et le fracas des villes!
Que servent nos festins avec art apprêtés,
Ces mets si délicats, et ces vins si vantés?
L'orgueil en fit les frais, l'ennui les empoi-
sonne,

J'aime un dîner frugal que la toie assaisonne,
Tout repas est festin, quand l'amitié le sert.
La treille et le verger fournissent le dessert;
Pour régal aux bons jours, la fermière voisine
Apporte en un gâteau la fleur de sa farine.
Quel plaisir lorsqu'à table, entre tous ses en-
fans

Leur père, chaque soir, voit revenir des champs
Ses troupeaux bien repus, la vache nouricière,
Et l'agneau qui bondit à côté de sa mère,
Les bœufs, à pas pesants, las, et le cou baissé,
Ramenant la charrie et le soc renversé!

De jeunes serviteurs que son toit a vus naître,
Animant la maison et bénissant leur maître,
Tous ces jours sont pareils, tous ses jours sont
serenés,
Et sa porte rustique est fermée aux chagrins.

ANDRIEUX.—Imitation d'Horace.

ANECDOTES.

Un matelot de la petite ville
de Martigue, avait épousé une
femme jeune, belle et vertueuse.
Cette femme ayant dépensé peu à
peu l'argent que son mari lui a-
vait laissé en s'embarquant, eut
recours à un bourgeois de Mar-
tigue qui le protégeait. Cet hom-
me, épris tout-à-coup de la beau-
té de l'emprunteuse, osa mettre
au service qu'elle lui demandait,
ou prix que l'honnête femme in-
dignée lui refusa sans hésiter,
dans l'espérance que son mari re-
viendrait bientôt. Le matelot
n'arrivait point: et en peu de
jours, toutes les ressources de ce-
te femme étant épuisées, la cruel-
le nécessité se fit sentir. Elle é-
tait mère: ainsi, craignant de
voir périr de besoins l'enfant qu'
elle nourrissait, et un autre plus
âgé qui lui demandait du pain,
elle alla retrouver son tyran dans
l'espoir de le fléchir. Les prières
et les larmes n'ayant rien pu
obtenir du barbare, elle fut obli-
gée de capituler; et vaincue par
le besoin, elle lui permit de venir
souper pour passer la nuit avec
elle. Après le souper, qui fut
triste, le bourgeois la pressa de
remplir leurs conventions. La
pauvre femme prend alors, au
berceau, son enfant qui était en-

dormi, et le pressant contre son
sein, les yeux remplis de larmes,
elle lui dit: Tette, mon enfant,
et tette bien; tu reçois encore le
lait d'une honnête femme, que la
nécessité poignarde. Demain...!
que ne puis-je, hélas, te sévrer!
demain tu n'auras plus que le lait
d'une malheureuse. Ses larmes
achevèrent. Le bourgeois, ému
de ce spectacle, et déconcerté,
s'enfuit en jetant sa bourse, et en
s'écriant: "Il n'est pas possible
de résister à tant de vertus!"

Les catholiques, commandés
par le duc d'Anjou, assiégeaient
la Rochelle en 1573. Il y avait
près de la contrescarpe un mou-
lin nommé la Braude, dont Nor-
mand, capitaine, avait obtenu la
propriété, sous condition qu'il le
ferait garder. Il pensa d'abord
à le mettre en état de défense; il
se contenta d'y tenir durant le
jour quelques soldats qui se reti-
raient le soir, et n'y laissait qu'o-
ne sentinelle. Strozzi, un des gé-
néraux catholiques, qui crut pou-
voir tirer avantage de ce moulin,
profita d'un clair de lune pour
l'attaquer avec un détachement et
deux coulevrines. Un soldat,
nommé Barbot, unique défenseur
de ce mauvais poste, y tint fer-
me; il tira avec une célérité in-
crovable plusieurs coups d'arque-
buse sur les assaillants, et en va-
riaient les inflexions de sa voix,
il faisait croire qu'il avait un assez
grand nombre de camarades. Le
capitaine Normand l'encoura-
geait du haut d'un cavalier, et
lui parlant comme il y avait eu une
compagnie entière dans le moulin,
il criait qu'on souffrait bravement
l'attaque, qu'on allait envoyer du
renfort. Barbot se voyant sur
le point d'être forcé, demande
quartier pour lui et pour les siens;
on la lui accorde. Aussitôt il met
les armes bas, et montre toute la
garnison en sa personne.

En 1784, un incendie affreux
réduisit en cendres une grande par-
tie de bâtimens du Port-au-Prince,
île de Saint-Domingue. M. Ro-
berjos de Lastigues, trésorier,
avait, peu de temps avant ce jour
funeste, vendu un magasin à M.
Girard, son ami, pour la somme
de 180 mille livres, dont le tiers
avait été payé comptant. Le ven-
deur et l'acquéreur étaient l'un et
l'autre spectateurs de l'incendie.
Celui-ci, voyant combien les pro-
grès en étaient rapides, se plai-
gna amèrement, en disant qu'il
était ruiné. "Consolez-vous, lui
dit M. de Lastigues, vous êtes
père de famille, et je suis votre
ami: en vous vendant mon maga-
sin, je vous ai laissé le maître des
conditions, et avec raison vous
avez cru faire une bonne affaire.
Voici un événement auquel nous
ne nous attendions ni l'un ni l'autre,
et qui dérangerait beaucoup
votre fortune; mais je ne me con-
solerai jamais d'avoir été l'instru-
ment de la ruine d'un père de fa-
mille et de mon ami. Si le maga-
sin est préservé, le marché tien-

dra, et il sera d'autant meilleur
pour vous; s'il est incendié, la
vente sera nulle." Un moment
après le feu s'y porta et le détrui-
sit entièrement. Le lendemain
matin, M. de Lastigues envoya
à son ami les 60,000 livres qu'il
avait reçues à compte, et le con-
trat d'acquisition fut mis en piè-
ces.

LES JOURNAUX UNION- NAIRES.

La GAZETTE DE QUEBEC, no-
tre révérende mère, n'est pas en
odeur de sainteté depuis qu'elle
a tourné casaque. Cette méta-
morphose n'a pas peu surpris et
scandalisé ses fidèles lecteurs
qui s'entendent prêcher, depuis
quelque temps, une doctrine qui
n'est pas très orthodoxe. Elle a
démonstré, jusqu'à l'évidence, la
vérité de ce principe du ministre
Walpole qui disait que, *chaque*
individu avait son prix, et elle
s'excuse comme Figaro qui, en
pareil cas, se plaignait que le
comte d'Almaviva avait toujours
dans sa poche des *arguments ir-
résistibles*. Jadis la Gazette se
faisait remarquer par son indépen-
dance, son patriotisme et sa fer-
meté; sa politique est maintenant
plus chancelante depuis que cer-
tains petits ministres taillent les
plumes de ses rédacteurs et qu'elle
est publiée par autorité, (ce qui
ne vent pas dire qu'elle soit in-
faillible, et que ses paragraphes
réligés dans les salons du Châ-
teau St. Louis soient articles de
foi...) Hélas! c'est bien là l'oc-
casion de lui demander avec le
poète:

*Comment en un plomb vil, l'or pur, s'est-il
changé?*

La GAZETTE DE MONTREAL
qui est passée en proverbe pour
désigner ce qu'il y a de plus vil,
de plus rampant et de plus sotté-
ment écrit, n'a point, comme cha-
cun sait, de prétention à l'esprit:
le bon sens est passé chez elle en
contrebande. Elle est polie com-
me un agent de police et *Ecos-
saise* depuis les pieds jusqu'à la
tête, ce qui n'est pas une forte
recommandation pour nous pau-
vres Canadiens qui fuyons, comme
le Diable fuit l'eau bénite, la
présence de gens atteints d'une
certaine démangeaison qui est la
marque distinctive à laquelle on
reconnait, en ce pays, Messrs.
les Ecossois. Elle est de tous les
journaux celui qui renferme le
plus d'épigrammes et qui soit le
moins méchant. C'est une vieille
ganache qui n'a jamais su rougir
et qui a (comme dit encore Figaro)
de la probité autant qu'il en
faut pour n'être point pendue.—
L'Union l'a fait sortir de ses
gonds; elle a aboyé pendant
long-temps, enfin elle est tout
doucement rentrée dans son ou-
bli primitif. Elle se console,
dit-on, du mépris dont elle jouit
ici bas, par la perspective d'un
meilleur sort dans l'autre monde.
Elle se fonde, sans doute, sur ces

paroles toutes consolantes qui semblent avoir été prononcées pour elle. " *Bien-heureux les pauvres d'esprit, car le royaume du ciel est à eux.* "

Le *HERALD* qui est plus royaliste que le roi même, végète assez paisiblement depuis quelques temps. Il s'est aussi fâché à l'occasion de l'Union, mais fâché, — fâché tout rouge. Il est tout doucement rentré dans sa coquille et ne fait plus que montrer les dents et faire la moue. Les résolutions des Parlements du Haut et du Bas-Canada contre cette bienheureuse Union, et pour comble de malheur, l'abandon de cette mesure par les ministres l'ont fait tomber dans un *spleen* tout-à-fait britannique. Il ne sait à quelle sauce manger le poisson; il est rêveur, morose et même misanthrope, et sans un reste de pudeur (qui ne tient qu'à un fil, il nous enverrait bien gratuitement une bordée de *Godams*). Le *Herald* à l'instar de la *Gazette de Québec*, s'est imposé l'humiliante condition de n'avoir point d'opinion à lui-même, les génuflexions ne lui coûtent guère, et on le rencontre toujours dans l'anti-chambre des affidés du gouvernement, dans l'attitude piteuse d'un quelqu'un qui mandie quelque faveur ministérielle. La *Gazette de Québec* et le *Herald* semblent avoir pris pour devise ces deux vers d'un célèbre poète anglais.

Money not merit pays the way
To honor in the present day.

Le *CANADIAN COURANT* est toujours aussi poli, aussi honnête et aussi savant qu'à son ordinaire. C'est un fier luron que ce *Mr. Canadian Courant*. C'est bien de tous les animaux de son espèce le moins sociable et le plus effronté. On ne peut l'approcher qu'au bout de la fourche—Il nous a lâché de fortes ruades au sujet de l'Union. *I calculate* que pour un républicain il a fait assaut de royalisme.—*I guess too* que sa profession de foi n'a pas fait beaucoup d'impression sur ses *loyaux* lecteurs qui savent très bien que la " *Caque* sent toujours le harang." A propos du *Courant*, on dit que son ci-devant rédacteur était si fort porté pour l'Union... et désirait tant qu'elle s'opérât, qu'on a jugé très à propos de le congédier pour ses principes *ultra* unionnaires. La *Chronique* scandaleuse rapporte que l'Union telle que désirée par le ci-devant rédacteur du *Courant* (et qui était une toute autre Union que celle des deux provinces) aurait pu s'opérer sans un acte du Parlement de la Grande Bretagne.... Le *Courant*, quoique *yankee*, n'en est pas moins un bon sujet britannique, il faut le croire sur sa parole. Il est pourtant vrai de dire que le *Canadian Courant* est un de ces reptiles qui savent très bien se plier aux circonstances; un petit Caméléon politique qui change admirablement bien de couleur. Il veut l'Union par la raison que ceux qui lui donnent la bêche, la désirent; ce qui est très bien; (on sait que ventre affamé n'a point d'oreilles.) Il veut l'Union parce que *Jonathan* y trouverait son compte: Il ne faut pas trop le blâmer, chaque curé prêche pour sa paroisse. Et Voltaire pensait au *Courant* lorsqu'il disait: " *A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère!* " Ce sé-

millant journal nous a joliment amusés depuis qu'il est question d'union et le poète faisait certainement allusion au *Courant* lorsqu'il disait que:

Les sots sont ici bas pour nos menus plaisirs.

Le *MERCURY* auquel on doit ôter son bonnet lorsqu'on parle d'un aussi grave personnage, paraît quelquefois sur l'horizon en costume d'harlequin: il est assez souvent risible lorsqu'il veut être sérieux. Ses manières et ses principes ressemblent beaucoup à sa taille. Il est nain au physique et au moral. On dit ordinairement que l'esprit et les talents se rencontrent assez généralement chez les bossus et les petits hommes; il n'y a point de règles sans exception, et *Mr. le Mercury* en est une preuve convaincante. Il n'est point, à proprement parler une méchante bête: il a bien comme ses autres confrères, une dent contre les anti-Unionnistes, mais c'est une dent de lait. Bref, c'est une bonne âme: il est un peu tranchant, antiché de ses opinions et prévenu de sa petite personne, mais comme dit le bon Lafontaine

Chacun a son défaut où toujours il revient
Honte ni peur n'y remédie.

S'il jette, parfois, quelque fusées d'esprit, il faut lui pardonner, ce n'est pas son péché d'habitude. D'ailleurs, la moindre étincelle brille et se fait remarquer dans les ténèbres. Il a pour support un célèbre *Chevalier* qui ne serait assurément qu'un bien simple *roturier* si l'on n'accordait des parchemins et des titres de noblesse qu'à ceux qui se distinguent dans l'art de bien écrire. Je pourrais m'étendre bien au long sur ce petit *Mercury*, mais je craindrais qu'on ne m'accusât de m'armer d'une massue pour écraser une insecte.

JEAN MORBLEU.

CURIEUX CLIMAT—Ce qui suit est le Calendrier d'une année de Sibérie ou de Laponie:—

- 1. Juin 25. La neige fond.
- 2. Juillet 1. La neige a disparu.
- 3. —9. Les campagnes ont reverdi.
- 4. —17. Les plantes sont dans la force de la végétation.
- 5. —25. Les plantes sont en fleurs.
- 6. Août 2. Les fruits sont mûrs.
- 7. —10. Les plantes laissent tomber leurs graines.
- 8. —18. La neige; depuis le 18 d'août jusqu'au 25 de Juin.

ESPRIT ET SYSTEME DU GOUVERNEMENT IRLANDAIS.

A l'Éditeur du *Courier*.

11 mai, 1823.

MONSIEUR. Ayant eu l'honneur, dans le cours de l'automne dernier, d'obtenir entrée dans vos colonnes à plusieurs lettres sur l'état de l'Irlande, cela me donne le courage de vous demander une nouvelle faveur, dans les circonstances présentes, qui me paraissent particulièrement propres au développement de la situation de mon pays. Vous aurez la bonté de vous rappeler que mes dernières lettres ne touchent, presque entièrement, qu'à ce qui a rapport à la classe des paysans; et je vois avec plaisir, que quoique je sois entré dans un examen et des détails très étendus, j'ai été assez heureux pour éviter tout reproche et toute contradiction.

Cette lettre s'étend plus directement sur différentes classes, mais finalement sur toute la population Irlandaise, et je m'étudierai à tenir une marche aussi égale

que dans mes premières communications—m'efforçant de fixer l'attention du public sur les maux dont je me plaindrai, sans aucune intention de réfléchir sur les individus qui ont avec eux quelque connection.

Une chose est manifeste, c'est qu'il est devenu du devoir indispensable de la législature de faire succéder à ses recherches quelque mesure efficace. Elle a sondé la blessure, et fait connaître le siège de la maladie; le pays a été soumis à l'examen et à l'opération la plus douloureuse, et si le Parlement ne s'efforce pas de lui administrer le remède, on a fait imprudemment à l'Irlande le mal le plus dangereux.

La politique de la perquisition, n'est plus un sujet de discussion. Le Parlement y a procédé, et il ne peut demeurer là, sans admettre—ce que j'aime à croire n'être pas le cas—qu'on ne l'a ordonnée que pour satisfaire une curiosité purement frivole et inutile. Cette recherche paraît produire bien des vues et des conclusions différentes. Les uns attribuent le mal à la Corporation de Dublin, d'autres à l'Exécutif d'Irlande. Je crois que le blâme est mal dirigé dans ces deux cas, et très certainement dans le dernier. Ceux qui ont cru que *Lord Wellesley* et *Mr. Plunkett* auraient dû ou pu améliorer la condition de l'Irlande dans le court espace de leur commandement, doivent être très ignorants sur l'état de ce pays. Je suis même très fermement convaincu, que ni son Excellence ni son puissant collaborateur, ne connaissent, en entrant dans leurs hautes charges, les difficultés qu'ils devaient rencontrer—la force morale qui s'opposait à un changement heureux dans le système de gouvernement. Je dois ajouter, pour l'autre cas, que quoique je ne puisse rien voir à admettre ou à approuver dans la conduite de la Municipalité Métropolitaine, je ne puis admettre, d'aucune manière, qu'elle soit la cause de nos maux. On doit rechercher les vraies causes dans ce système général et longtemps exécuté d'une administration confuse; et cette corporation est plutôt l'instrument que la cause de ce système.

S'il paraît que les principes exclusifs de la corporation s'accordent avec ceux de ce système général, assurément c'est trop d'attribuer tout le mal de ce pays à une petite société pauvre, entièrement déstituée de toutes les qualifications nécessaires pour s'attirer du respect, de l'autorité, ou de l'influence.

La grande et la juste plainte contre la corporation de Dublin est fondée sur sa haine implacable contre la population Catholique Romaine; et on l'accuse avec grande raison de n'avoir pas encore admis un seul individu de cette communion, depuis 30 ans que la loi les rend admissibles. On représente une semblable exclusion comme extrêmement rigoureuse avec d'autant plus de justice, que la classe exclue renferme les six-vingtièmes de la population et de la ville et de tout le pays généralement.

Je vais démontrer à présent que cette bigoterie civile n'est qu'une pure émanation de l'esprit général des institutions et du

gouvernement de l'Irlande; et pour preuve je renvoie au livre des statuts et à l'Almanach public de cette année. Je prends celui de 1822, parce qu'il montre l'état des appointements publics au moment où *Lord Wellesley* fut placé à la tête de notre gouvernement, pour prouver qu'il n'était, pas du moins, l'auteur de ce système.

Par le Statut Irlandais, 33, Geo. III, chap. 23, les sujets Catholiques de sa Majesté sont déclarés admissibles à plusieurs des moindres charges, dont, jusque là, ils avaient été exclus: mais par la 9^e section, ils furent encore déclarés inadmissibles "à voter ou à siéger dans l'une et l'autre Chambre du Parlement; ou à posséder et exercer la charge de *Lord Lieutenant d'Irlande*, de *Lord Chancelier*, de *Commissaire du Grand Scéau*, de *Premier Lord du Trésor*, de *Chancelier de l'Échiquier*, de *Juge en chef*, de *Juges du Banc du Roi* et de *Plaid Communs*, de *Baron en chef* ou *Baron de l'Échiquier*, de *Juge de la cour de l'Amirauté*, de *Maître des Archives*, de *Secrétaire d'état*, de *Garde du Scéau Privé*, de *Vice-Trésorier* et de *Député Vice-Trésorier*, de *Receveur* et de *Caisier de l'Échiquier*, de *Auditeur Général*, de *Lieutenant ou Gouverneur*, de *Custos Rotulorum des comtés*, de *Secrétaire du Lord Lieutenant*, de *Membre du Conseil Privé*, de *Grand Sergent*, de *Procureur Général*, de *Solliciteur Général*, de *Second et Troisième Avocat*, de *Conseil du Roi*, de *Maître en Chancellerie*, de *Prévost* ou *Membre du Collège de la Trinité de Dublin*; de *Maître de Postes Général*, de *Maître et Lieutenant Général de l'Ordonnance*, de *Commandant en Chef*, de *Général de l'Etat Major*, de *Shérif* et de *Sous-Shérif des comtés*, et de toute charge contraire aux nouveaux règlements pour les corporations établies par le Conseil Privé, s'étendant jusqu'aux 17^e et 18^e Car. II. 1^r." Par la section 4 du même acte ils ne peuvent voter à aucune assemblée, pour lever de l'argent pour rebâtir ou réparer les Églises, ou pour la démission ou la disposition du revenu de tout bien appartenant à quelque église ou paroisse, ou pour le salaire du Prêtre de la paroisse; ils ne peuvent même voter pour l'élection d'un Sacristain.

Nous ne parlons pas maintenant de la politique de ces exceptions. Je vous prie seulement de faire attention au nombre et à l'étendue des postes dignes des poursuites d'une honorable ambition. Il y en a qui croient que cette provision pénale ne doit pas être adoucie, et qu'elle ne s'étend pas assez loin. Mais, les opposants les plus distingués et de plus amples concessions ont soutenu sympathiquement, qu'on devait admettre la population Catholique d'Irlande à jouir, le plus pleinement et le plus amplement possible, d'une juste proportion des avantages officiels auxquels la loi les rend admissibles.

Je viens maintenant à l'évidence fournie par l'Almanach, pour prouver, par la simple narration des faits, que le principe moteur du Gouvernement d'Irlande a été hostile jusqu'ici au gros de la population, et qu'on a eu

égard à ce mauvais système avec une constance opiniâtre, malgré les provisions et l'esprit des actes législatifs. Il est étranger à mon sujet de tracer l'origine de ce système, et de désigner ses principaux supports. Je ne veux que servir mon pays, et non faire tort ou nuire à quelque individu quelconque. Le moyen que je propose c'est d'avoir recours à nos institutions publiques, dans l'ordre qu'elles sont placées dans l'Almanach; de mettre dans une seule liste les personnes qui y sont engagées; et dans une autre liste, de spécifier le nombre de personnes qui sont Catholiques Romains. Il est très probable, même très certain, que je ne pourrai mettre une exactitude parfaite dans ces listes, surtout dans la dernière; mais aussi, mes connaissances sur le sujet me font promettre que mes erreurs ne seront pas importantes. Tout ce que je puis positivement assurer, c'est que je ne serai coupable d'aucune erreur préméditée.

J'ai maintenant devant moi "L'Almanach de Smith de la Cité et du Pays pour l'année de Notre Seigneur 1822" duquel j'extrait la liste suivante:

INSTITUTIONS PUBLIQUES.	Total des Individus en office.	Catholiques.
Bureau de la Poste, renfermant les Députés Maîtres de Postes.	466	25
Banque d'Irlande—Gouverneur, Député—Gouverneur, Directeurs, Officiers et Commis.	127	0
Société Royale de Dublin—Président, Vice-Présidents et Officiers.	17	—
Corporation pour les Pavés—Commissaires et Officiers.	16	2
Commissaires &c. pour l'érection de Fontaines et Officiers.	8	—
Commissaires &c. pour la préservation du Port de Dublin, et Officiers.	35	—
Commissaires &c. pour les Grandes routes et officiers.	26	—
Commissaires du Bureau de la Toile.	74	—
Officiers de ditto ditto.	71	3
Maison du Lord-Lieutenant, Aumôniers exceptés.	20	—
Officiers de la Ville et du Conseil Commun.	125	—
Comité et Officiers &c. de l'établissement des Aqueducts.	56	—
Commissaires et Officiers &c. des Bureaux du Timbre.	61	2
Magistrats de Police et Officiers principaux de Dublin.	53	—
Bureau de l'Audition des Comptes Publics Civils, Commissaires et Officiers.	9	—
Cour de la Chancellerie, renfermant les Commissaires des Banqueroutes.	65	—
Cour des Débiteurs Insolubles—Commissaires et Officiers.	5	—
Banc du Roi.	21	2
Plaids Communs.	22	2
Echiquier, Loi et Equité.	75	3
Officiers de Taxe.	2	—
Bureau de l'Enregistrement des Actes, &c. Officiers.	4	—
Assistants Avocats des Comtés.	31	—
Cours de Rief.	18	—
Commis de la Couronne et de la Paix.	85	—
Solliciteurs de la Couronne.	9	—
Greffiers de Police d'Irlande.	108	14
Commissaires des Affidavits.	232	29
Echiquier de sa Majesté—Officiers, &c.	35	1
Bureau des Douanes—Officiers, &c.	296	11
Bureau de l'Accise, Jaugeurs et Officiers Préventifs exceptés.	265	6
Bureaux Militaires.	43	—
Agents Militaires.	15	—

Il y a plusieurs autres départements qui ne sont pas désignés dans cet almanach, tels que les Commissaires de l'Enquête, du Bureau général de la Santé, &c. desquels les Catholiques Romains sont pareillement exclus comme ci-dessus. Je dois encore vous rappeler ici, que cette liste est toute autre chose que les exceptions mises dans le Statut, et que les Catholiques sont admissibles, à chacun des emplois de la liste.

Je vous prie de donner un attention particulière à leur entière exclusion de la fonction de Com-

missaire du Bureau de la Toile, ce qui seul décèle l'esprit du gouvernement d'Irlande. Vous jugez bien que cette institution ayant été établie pour l'encouragement de nos seules manufactures, elle devrait être parfaitement exempte de tout préjugé politique ou religieux. Elle ne renferme pas moins de 74 individus, et cependant on ne rencontre dans ce nombre aucun Catholique, Pair, Baronet ou Gentilhomme de quelque rang que ce soit. On peut faire la même application à plusieurs autres emplois sur la liste, que je prie vos lecteurs, et surtout les membres de la Législature, d'examiner item par item; et cela fournira un moyen plus sûr et plus simple pour déterminer leur jugement sur l'Irlande que ne le pourraient faire les appels et les discours publics. Pour plus grande illustration de ce mauvais principe, on peut voir l'institution du Bureau général de la Santé, qui fut établi en 1820, par un warrant du Vice-Roi, pour avoir, entre autres choses, information de la condition actuelle des pauvres, et de ce qui affecte leur santé, comme la localité, l'occupation, l'état des demeures, le chauffage, la nourriture, le vêtement et l'éducation. Il y a 14 Commissaires appointés—Banquier, Médecins, Ecclésiastiques, mais aucun Catholique ne fut nommé, quoiqu'il doive avoir été notoire que le Clergé et la Bourgeoisie catholiques avaient particulièrement l'occasion et la commodité de remplir les devoirs d'un appointement de cette nature. Vous aurez aussi la bonté d'observer qu'il y a 31 Assistants Avocats des Comtés, et qu'il n'y a pas un seul Catholique parmi eux; et que depuis cette institution en 1795 dans laquelle ils étaient admissibles, il n'y a jamais eu une seule instance où un Avocat (Barrister) du dogme catholique y ait été admis.

Il y a environ 106 emplois dans les départements de la loi qui doivent être remplis par des Avocats, le profit de ces emplois se monte à £150 000 par année, les Catholiques Romains sont admissibles, par la loi, à 83 de ces offices, produisant £50,000, cependant on ne voit pas une seule instance d'un semblable appointement. On peut faire la même remarque sur presque toutes les autres branches de la profession de la Loi; et je puis vous assurer, d'après l'autorité la plus sûre, que cette partie du système affecte le plus fortement la paix et l'intérêt publics, parce qu'elle porte les esprits des paysans et des ordres plus relevés à entretenir des jalousies occasionnelles contre l'administration de la justice, lorsqu'ils en voient les pouvoirs exclusivement confiés à une partie particulière de la population.

Vous devez être frappé, en parcourant la liste ci-dessus, que les emplois où l'on a admis quelques Catholiques, sont les moins importants, et que ceux dont ils sont particulièrement exclus sont généralement ceux qui sont sous la conduite et à la nomination immédiate du Gouvernement; vous devez aussi remarquer que cette exclusion étendue est bien différente des emplois dans la Milice et dans le corps des Métayers, et, com-

me de raison, dans les départements Ecclésiastiques, ce qui fournit une masse si immense de dignités et d'émoluments pour les seuls membres de l'Eglise établie.

On voit donc que la préférence et l'exclusion aux emplois publics a été la pratique uniforme du gouvernement. J'exhorterais donc la Législature de penser plutôt à changer ce système qu'à poursuivre un individu, qui a, pour le moins, une foule de précédents à produire en sa faveur, et qui peut avoir été plutôt la victime innocente que l'agent coupable du mauvais esprit qui a prévalu jusqu'à présent. Comme un premier pas pour obtenir une information authentique, je conseillerais, ce qui peu se faire en cinq ou six jours, d'ordonner, au Parlement, un retour de toutes les personnes tenant des emplois de crédit ou de profit en Irlande, ceux auxquels les Catholiques Romains sont admissibles, avec la date et l'auteur de chaque appointement, et la distinction des personnes en office comme Catholique Romains.

Je suis &c. &c.
HIBERNICUS.

GRECS

ASTROS, 22 Avril.—Les factions sont abattues, et les Grecs commencent à agir de concert; ils examinent maintenant la loi organique d'Epidaure, et discutent d'autres matières importantes à la nation. Parmi les propositions sous considération, on en remarque deux de la plus grande importance savoir: "Si ceux dont le pays natal est encore, sous la domination Turque, et ceux qui sont répandus dans les différentes parties de l'Europe doivent occuper quelque emploi, avant d'avoir résidé dans les contrées libres, les premiers cinq ans et les seconds trois ans." Les Turcs sont présentement près de Zeituni, mais les Grecs ne sont pas troublés. Le gouvernement grec a appointé le Capitaine Scourtis, prudent et zélé patriote, pour commander 60 vaisseaux Hydriotes. Il a aussi été ordonné à la flotte Hydriote et Psariote d'agir contre les Turcs, et celle de Spezziot contre Alger et Alexandrie. Dernièrement les huit vaisseaux qui faisaient le blocus de Patras, ayant été obligés d'abandonner leur poste pour un peu de temps, et de faire voile vers Hydra pour obtenir leurs arrérages, les amis des Turcs à Zante profitèrent de l'occasion et envoyèrent 15 vaisseaux chargés de provisions à Patras et dans le golfe de Lépante, mais la plus grande partie a été prise et envoyée à Missolonghi.

Parmi les transactions du Congrès, ce qui suit est digne de remarque.

Décrets. Vu que les gouvernements partiels, tels que ceux de Gerusie et d'Areopagi &c. se sont trouvés préjudiciables au bien public, le Congrès national décrète, que tous ces gouvernements soient dissous; et que toutes les provinces de la Grèce dépendent du Congrès national.

Résolution.—1 Le Gouvernement de la Grèce est composé de deux parties, la Délibérative et l'Exécutive, conformément à la loi organique d'Epidaure. Le

Congrès National appointera un comité pour perfectionner la loi; mais ses principes fondamentaux seront inaltérables, et il conservera toujours son nom primitif de la Loi d'Epidaure.

"2. Vu que le commandement des forces de terre et de mer appartenait exclusivement aux gouvernements, le titre de Général en chef soit de la Grèce généralement, ou du Péloponèse, de la Grèce Orientale ou Occidentale, de la Crète, ou d'autres places particulières, est incompatible avec le gouvernement, et ne sera jamais accordé, que dans le cas d'une expédition.

"3. Vu que la situation de la Grèce rend la discipline militaire indispensable, ses commandants de forces de terre et de mer seront tenus de choisir un code militaire et naval, parmi ceux des peuples civilisés de l'Europe.

"4. Le Bureau de la Guerre sera composé de trois officiers militaires, un du continent, un du Péloponèse et l'autre de la Nouvelle Sparte (Maïna.) Le Bureau de la Marine sera pareillement composé de trois membres, un Hydriot, un Spezziot et un Psariot."

Le serment des membres du Congrès National est celui-ci:

"Je jure, au nom de Dieu et de mon pays, un vrai patriotisme, une concorde sincère, et un parfait désintéressement."

Le 1 de mars 1823, et la troisième année de l'indépendance.

Le Président de la session.

(Signé)

PETROBYS MAVROMICHALIS.

[Ici suivent les signatures des membres du Congrès.]

Le Chancelier de l'Etat, &c. &c.

THEODORIS NEGRIS.

Ceci est une vraie copie de l'original.

JOANNIS VIZOULAS.

Tremblement de terre.—Une secousse de tremblement de terre se fit sentir à Boston le 23 juillet, vers 7 heures du matin. Elle dura 4 ou 5 secondes. Elle se fit aussi sentir à Dorchester, Milton, Salem, Gloucester, Reading, Lexington, et en d'autres endroits. A Kingston, elle fut plus violente qu'aucune des quatre qui avaient eu lieu le 12 du mois. Les papiers d'autres places éloignées parlent de légères secousses éprouvées le 12. On peut remarquer que de semblables secousses ont été observées plusieurs années, après des sécheresses suivies de grandes pluies. [Une secousse de tremblement de terre fut sentie à Montréal le 24 juillet, vers 3 heures du matin.]

MONTREAL, 6 août.

GRAND-CONNÉTABLE.

L'appointement de Mr. Ogilvy, comme Grand Connétable pour le district de Montréal, a été publié, comme ayant été fait par la Cour du Quartier Général de Sessions de la Paix; maintenant, en supposant que ce soit le cas, sans manquer au respect due à l'autorité de la Cour, nous désirerions savoir par quelle ordonnance la Cour a reçu le pouvoir de faire un semblable appointement? Et comment, la personne, qui tient maintenant cet emploi, peut, par cet acte en être privée? *Gazette de Québec.*

Nous prenons la liberté d'observer, en réponse au paragraphe précédent, que les Juges de paix paraissent autorisés à appointer un Grand Connétable, et qu'il n'est pas nécessaire de citer aucune ordonnance pour prouver qu'ils ont ce droit; il paraît suffisant qu'il n'y eût pas d'ordonnance pour les en priver. Nous croyons que la loi Criminelle d'Angleterre, en toutes ses parties, a été, telle qu'elle est maintenant, transportée à cette province, sujette à être altérée par la Législature Provinciale. Il est établi par bonne autorité, que la Coutume en Angleterre est que le Grand Connétable soit élu par les Juges à la Session; et qu'en effet c'a été le cas. Nous référons, avec beaucoup d'égard, aux autorités suivantes.

Common's Digest, No. Lect. m. 5. Constable. "Le Grand Connétable sera régulièrement choisi par les Juges de Paix aux Sessions." "Ainsi les Sessions doivent s'interrompre, si c'est nécessaire," et citer des autorités.

Burns' Justice Vol 1er Constable. Article 3 comment choisi et assermenté.

Après avoir donné l'ancienne pratique, "Mais à présent l'usage ordinaire, c'est que le Grand Connétable de cantons soit élu soit aux Sessions ou par un warrant des Sessions; l'exécution de cette pratique a souvent été accordée aux Juges de l'Accise." —Dalton, C. 28.

Ainsi donc, à moins qu'on ne puisse montrer que quelque Statut ait chargé expressément la Loi Commune sur ce point, nous soumettons humblement, que les Juges de Montréal ont le droit d'appointer un Grand Connétable. —Canadian Spectator.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 13 AOÛT, 1823.

Le Gouvernement Constitutionnel de l'Espagne a transporté à la fin, son siège à Cadix. Le Roi fit d'abord quelques difficultés, mais ayant été déclaré inhabile, la Régence établie ad interim le fit transporter à Cadix, où il a été rétabli dans ses fonctions Exécutives. On peut reprocher aux Cortes de n'avoir pas assuré, avant leur départ, la tranquillité de Séville; car à peine les autorités en furent-elles sorties que les Moines soulevèrent la Canaille, et qu'il fut commis toutes sortes d'exces, pendant trois jours. Ces trois journées de tumulte et de massacre furent témoins d'une action héroïque. Un officier et quelques soldats étaient postés dans la Salle de l'Inquisition, où il y avait plusieurs boîtes, qu'on avait dit être remplies d'argent, aussitôt la populace rentre en foule; mais l'intrépide officier mit le feu aux boîtes, qui étaient pleines de poudre, et meurt courageusement, en immolant à la patrie une centaine de ces bandits, parmi lesquels étaient quelques moines.

Cependant les Cortes ayant appris les nouvelles de ces désordres ordonnèrent à l'armée, ci-devant d'Albisal, et commandée maintenant par Lopez de Banos, de se rendre à Séville pour rétablir la tranquillité.

Nous apprenons que depuis l'entrée des Français dans Madrid, on n'entend plus parler dans cette ville, que de rassemblements tumultueux, d'emprisonnements et d'assassinats &c. Après quelques détails les Journaux étrangers se bornent à tracer ce peu de mots qui en disent malheureusement que trop; "Enfin il se passe des scènes qui, si elles étaient mises sur le papier outrageraient la pudeur et l'humanité..... Ils vivent comme des brutes..... Les malheureuses femmes souffrent toutes les extrémités de la violence..... Il est impossible de décrire la conduite des soldats Français et de la Canaille Espagnole."

La nouvelle était venue que les habitants de Madrid s'étaient révoltés, qu'ils avaient battu la garnison et fait 900 prisonniers, mais cette nouvelle, toute probable qu'elle soit, n'a pas encore été confirmée. On peut s'attendre à quelque chose de semblable, car la nation espagnole souffrira-t-elle long temps l'oppression, et les fureurs des Français? Les plus indifférents verront-ils long-temps leurs femmes et leurs biens exposés à la brutalité et à la rapacité du soldat? Onze millions d'Espagnols et cent milles Français... Assurément l'Espagne n'a pas encore payé à l'Univers l'intérêt

et l'attention qu'il lui a portée. Que la Grèce pauvre, ignorante et accablée à bien mieux acquitté cette dette! Mais ne désespérons pas encore de l'Espagne. (Un Espagnol distingué qui est maintenant à Londres, a publié une adresse au peuple anglais en faveur de ses compatriotes, où il maintient que la cause de l'Espagne est celle de l'Univers. Il prétend que les rapports et les journalistes français représentent l'état actuel de l'Espagne tout différent de ce qu'il est. La cause de l'Espagne, selon lui, doit tout attendre de la fermeté prouvée des Cortes, de l'héroïque Mina en Catalogne, et des bataillons bien disciplinés des braves Catalans; du brave Ballasteros dans l'ancien royaume de Valence, de la population dévouée et guerrière de la Galice, sous Morillo; de l'armée d'Albisal dans les belles forêts de l'Estramadure, du brave Villacampa dans l'Andalousie et de l'Empecinado dans la Vieille Castille et Chelico dans la Manche, &c.

Le 12 de Juillet un terrible ouragan s'est fait sentir dans une partie de la paroisse de St. Jean Port-Joli, a renversé 11 granges, et a fait beaucoup de dégât chez les Fermiers.

Nous continuons à apprendre les accidents qui ont eu lieu en différents endroits, pendant les derniers orages. Dans la deuxième concession de Kamouraska une grange de 100 pieds de long et une étable appartenant à un nommé Landrie ont été consumées par la foudre. Le même jour, à Ste. Anne de la Pocatière, la cheminée d'un nommé Ouellet fut frappée; mais quoiqu'une partie fût renversée et qu'un grand nombre de vitres fût brisé, la famille, au nombre de neuf individus, qui était dans la maison, échappa sans accident. La pêche de l'Esturgeon a été extraordinairement abondante dans cette dernière paroisse: un nommé H. Déchène en a pris plus de 500, et quelques-uns du poids énorme de 2 quintaux.

Mercredi dernier, plusieurs personnes étaient occupées à miner une grosse roche près du Manoir de cette seigneurie. La mine ayant fait fausse amorce, le mineur avec sa baguette fut épingler la fusée; mais pendant cette opération, la baguette fit sortir une étincelle, et la mine fit explosion. Le mineur fut brûlé considérablement et il est la main très dangereusement déchirée. Mr. Smith est aussi le visage endommagé. Il est heureux que la mine n'ait pas été suffisamment chargée pour faire éclater la roche, car sans cela, comme il y avait une vingtaine de personnes assemblées au tour, il y aurait eu de sérieux accidents.

Le grain a la plus belle apparence dans le bas du district, et surtout sur la rive-sud du fleuve. —Mercury.

Faux billets de Banque.—Nous avons vu mardi matin la somme de vingt piastres en billets faux de deux piastres de la banque de Montréal, lettre A portant la signature de George Garden comme président, et payables à Québec. Indépendamment de l'exécution, qui est très-mauvaise, on pourrait facilement en découvrir la fausseté par le papier seul, qui est d'une qualité très inférieure, mince, et facile à déchirer. Ces billets avaient été reçus d'un Américain à Madawaska; et comme il pourrait en être mis des mêmes ou d'autres en circulation, il est bon d'être sur ses gardes en recevant des billets de cette description. —Gaz. Québec.

M. Louis Voyer, habitant de la paroisse de l'Ancienne Lorette, est le malheur de perdre, le premier de ce mois, une grange

de 94 pieds de longueur, le tonnerre étant tombé dessus, et l'ayant consumée. Neuf jours après, un bâtiment de la même grandeur lui fut livré, tout achevé, par les efforts réunis, et généreux, des habitants de la paroisse.

Un ami nous écrit de Saint-Hyacinthe que l'orage du vendredi premier de ce mois se fit sentir dans cette paroisse le même jour, depuis 7 heures du soir jusqu'à 9: la pluie, le vent, le tonnerre y furent très-forts; mais il n'arriva point d'accident. Le dimanche 3 il en passa un autre bien plus terrible: il commença vers 10 heures, et ne dura pas plus d'une; le tonnerre tomba en cinq endroits différents, dans l'espace de cinquante arpents, et toujours sur le bord de la rivière; une grange en fut frappée, mais ne fut pas consumée; à une dizaine d'arpents plus bas, une vache fut tuée dans un champ; deux granges et trois étables furent renversées ou découvertes par le vent, en d'autres endroits de la paroisse, ailleurs, mais dans un espace peu étendu, la grêle détruisait le tabac et le bled d'Inde. A Saint-Ours, la grêle fut encore plus forte: elle cassa, dit-on, plusieurs vitres de l'église. Trois semaines auparavant la grange d'un nommé Ducharme, à Saint-Hyacinthe, avait été brûlée par le tonnerre. —Id.

Ce matin son Excellence G. C. est arrivé de la Nouvelle Ecosse et a débarqué du Niemen aux saluts du vaisseau et de la Citadelle. Sa Seigneurie était accompagnée du Capt. Hay, A. D. C. et du Capt. Parker, D. A. Q. M. G.

Mr. Maule, A. D. C. & Asst. Secrétaire Milit. est arrivé hier au soir, ayant laissé la frégate à St. Thomas.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL. QUEBEC, 7 AOÛT, 1823.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur en chef faire les nominations suivantes:

William Catton, Ecuyer, Commissionnaire additionnel pour le jugement sommaire de certaines petites causes dans la paroisse de St. André, dans le district de Montréal et comté de York.

Michael Naughton, mesureur de Pin blanc carré, Orme, Frêne, Madriers et aspecs.

Anselm M. Fraser, gentilhomme, pour pratiquer la médecine et la chirurgie dans cette province, par licence datée du 15 juillet 1823.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

Août 1.—Brig Argo, Young, 14 juin de Sunderland, à W. Bruce, charbon et vitres &c. &c.
—Brig Susannah, Hardy, 16 juin de Hull, à Wm. Pemberton, lest.
—Brig Ann, Adams, 15 juin d'Oporto, à Gillespie & Co. rum et sel. —Le Ann, Thomas Hutchins, Thomas Jackson et Friends, ont fait voile le même jour.
—Navire Countess de Dalhousie, Stewart, 19 juin de Londres, à Leather & Co. sur lest.
—Navire Julius Cesar, Stafford, 19 Juin de Londres, à Wm. Pemberton, lest
—Navire Friends, Donaldson, 23 Juin de Hull, à Hy. Atkinson, lest.
—Brig Haddock, Wilkinson, 10 Juin de Hull, à R. Wood & Co. lest.
—Navire Brunswick, Blake, (de Cowes) 20 Juin d'Halifax, pour le gouvernement, sur lest.—Passagers, Major Jm. Thurn, du 60e. régiment, 6 autres officiers, et 220 recrues pour les différents corps dans les Canadas
—Navire Abona, Davidson, 13 Juin de Gibraltar, à W. Price, lest et vin,

Passagers, Mr. et Mme. Felson.
—Golette Providence, du lieu où naufragea la Barque Commerce, avec une partie de ses matériaux.
—2-Barque Peggy, Jones, 15 Juin de Londres, à ordre, lest,—passagers, 3 femmes et un enfant.
—Barque Nelson, Burn, 19 Juin de Plymouth, à Wm. Price, lest.
—Barque Sprightly, Johnson 17 Juin de Belfast, à Wm. Pemberton, lest, 178 émigrés.
—11-Barque Thomas Jackson, Gell, 16 Juin de Hull, à Hy. Atkinson, sur lest: passagers, 14 émigrés.
—Brig Romulus, Crawford, 22 Juin de Londres, à Wm. Pemberton, sur lest.
—Brig Pilgrim, Smith, 25 Juin de Greenock, à Lawrie & Spence, sur lest: passagers, Mr. Leslie, et 77 émigrés.
—Brig Hornmoney, Taylor, 15 Juin de Hull, à ordre cargaison générale.
—Navire Hero, McCell, 24 Juin de Liverpool, à John Munn, sur lest.
—12-Navire de Sa Majesté le Niemen, —Silby, écr. en 8 jours d'Halifax.—Passagers, Son Excellence le Gouverneur en chef et sa suite.
—Brig de Sa Majesté Chebucto, en 8 jours de ditto.

PRIX DES PROVISIONS VENDUES AUX MARCHÉS DE QUEBEC.

ARTICLES.	PAR	DE	A
Avoine	minor	0 1 6	0 1 8
Beurre frais	lb.	0 0 8	0 0 10
Beurre salé	—	0 0 6	0 0 7
Bœuf dans les étaux	lb.	0 0 4	0 0 5
— dans le Marché,	—	0 0 3	0 0 4
— quart	—	0 0 0	0 0 0
Canards,	coup	0 2 0	0 3 0
Choux,	cent	0 0 0	0 0 0
Dindes,	coup	0 0 0	0 0 0
Farine,	quint	0 16 3	0 17 6
Foin	100b.	1 6 3	1 15 0
Lard	lb.	0 0 5	0 0 6
Lièvres,	coup	0 0 0	0 0 0
Tourtes,	douz.	0 1 0	0 1 8
Mouton dans les étaux	lb.	0 0 4	0 0 5
— dans le Marché	Qr.	0 1 6	0 4 0
— entier	—	0 0 0	0 0 0
Oufs	douz.	0 0 5	0 0 6
Oies	coup	0 4 0	0 5 0
Oignons	cent	0 0 0	0 0 0
Paille	100b.	0 0 0	0 0 0
Patates, vieilles,	minor	0 1 6	0 1 8
— nouvelles,	pinte	0 0 15	0 0 2
Perdrix	coup	0 0 0	0 0 0
Pois	minor	0 0 0	0 0 0
Salmon frais	pièce	0 8 6	0 7 6
Sucre d'érable	lb.	0 0 35	0 0 4
—	—	0 0 0	0 0 0
Volailles,	coup	0 1 6	0 1 8

PAR ENCAN

Sera vendu, JEUDI 14 du courant, au Magasin de M. Henry Trinder, haute-ville, sans aucune réserve, pour clore ses affaires pour l'été.

TOUT son fonds général de Marchandises, qui consiste en Draps et caimirs superfins et de seconde qualité, bleus et noirs, 1 pièce écarlate superfine, 1 ballé véritable Baule de Galles, Perse imprimée très riche pour rideaux, Batiste de couleur pour doublures, Basins à meubles, Cotons à chemises, Napes ouvrées et damassées, avec serviettes pour correspondre, Couvrepieds et Courtpointes, Malmolles, Mousseline assorties, Batistes assorties, Une caisse véritable dentelle de fil et voiles, Une caisse batiste française, Mouchoirs de batiste et imitation de batiste, Gants de soie, blancs et noirs, Gants de castor et de cabron, Gants longs de cabron, blancs, Bas de coton, de laine d'agneau, et de soie, Soie et fil à coudre, bordures blanches et de couleur, Boutons, épingles, cordonnet, bordure et fil à tapis, Crêpe noir de 4-4 et de 16 pouces, Crêpe blanc, Satins blancs, noirs et de couleurs, et saracenet d'Angletterre, Bombasins noirs et de couleurs, crêpes de de No. wich, Crêpe de Cypre unis et figurés, Réseaux d'Italie, gros de Naples, Schâles de soie et de No. wich, Robes de mousseline richement ouvragées, et robes de couleur, Habillments de gaze rayée de Cypre, Velours de soie de couleur, Rubans, plumes, Un assortiment de modes. La vente commencera à UNE heure précise THOMAS WHITE, E. & C. Québec, 6 août, 1823.

A VENDRE.

PEINTURES de couleurs assorties; Huile de lin double bouillie; Cloux de 7-14-16-20-24-28 lbs.; Vitres de 6 1/2 x 7 1/2 x 8 1/2 x 9 1/2; Chapeaux en caisses de 5 douzaines chaque; Ditto de Londres, en caisses de 2 e. 3 douzaines; Faïence peinte en bleu et commune; Quincailerie et Couffeerie; Faux et Faucilles, avec un assortiment de Marchandises seches. S'adresser à Wm. U. CHAFFERS, Rue Sault-au-Matlot, 1823.